

La famille et les proches de

Monsieur André MATHIS

ont l'immense chagrin de faire part de son décès, survenu au petit matin du 2 octobre 2009, à son domicile.

Le recueillement a eu lieu dans l'intimité de la famille.

Domicile de la famille: chemin de Fussy 4, 1023 **Crissier**.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.